METOSTOCK ENVIRONNEMENT

BULLETIN D'ANALYSE METOSTOCK

FOR.ODIS.02.O1 Mise à jour le 21/11/08

INFORMATIONS DECHET

N° D'ACCEPTATION PREALABLE :		DATE RECEPTION :	05/06/2020
NOM CLIENT :	[redacted]	DATE ANALYSE :	09/06/2020
NOM DECHET :	poussières de filtres	N° ANALYSE :	be 96592-4
ORIGINE DECHET :		HALL : 7	ZONE : 1

DESCRIPTION DECHET

ASPECT :	pulvérulent	DENSITE :	0,7
ODEUR :	AUCUNE	COULEUR :	blanche
PHASES :	1	AUTRE :	

RESULTATS ANALYSES

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
PCS (kcal/kg)	<1000		
EAU (%)	10%		
SOUFRE (%)	<1%		
CHLORE (%)	<1%		
AUTRES HALOGENES (%)	/		
METAUX (%)	<2500		
pH	10		
CENDRES (%)	90%		
POINT ECLAIR (°C)	>55°C		
PCB (mg/kg)	/		
TEST COMPATIBILITE :			
EAU :	ras		
ACIDE :	légère		
BASE :	ras		
AUTRE :			
TESTS COMPLEMENTAIRES			
TEST PEROXYDE (mg/l)	nd		
TEST CYANURE (mg/l)	nd		

DESTINATION FINALE

FILIERE DE SORTIE PRESUMEE : SCORI HERSIN ou SECHE

OBSERVATIONS

RESPONSABLE ANALYSE : Cécile Delory

SIGNATURE :

MET STOCK ENVIRONNEMENT

FICHE D'IDENTIFICATION PREALABLE A L'ADMISSION DE DECHETS

Identité du producteur

Raison sociale : .....[redacted]
Adresse : .....[redacted]
Siret : 4[redacted] ..... APE : 2313Z.....
Responsable du déchet : Nom : [redacted] ..... Fonction : ...DIRECTEUR DE SITE .....
Tél : ...[redacted]..... Fax : ...[redacted].....

Informations générales concernant le déchet

Appellation usuelle du déchet : .....POUSSIERES D'ASPIRATION - Poussières de filtre
.....
Activité de l'entreprise : FABRICATION DE FLACONS DE PARFUM - VERRERIE
Atelier de production : .....COMPOSITION.....
Activité de l'unité de production du déchet : ASPIRATION DES POUSSIERES LIEES A LA PREPARATION DE MELANGE DE COMPOSITION

- ☐ (01) Mines et carrières
- ☐ (02) Agriculture et Agroalimentaire
- ☐ (03) Transformation du bois et du papier
- ☐ (04) Cuir et textile
- ☐ (05) Raffinage du Pétrole et du Gaz
- ☐ (06) Chimie Minérale
- ☐ (07) Chimie Organique
- ☐ (08) Peintures, Emaux et encres
- ☐ (09) Photographie
- X (10) Procédés Thermiques
- ☐ (11) Traitement chimique des Surfaces
- ☐ (12) Mise en forme et Traitement mécanique des Surfaces
- ☐ (13) Huiles et Combustibles liquides usagés
- ☐ (14) Solvants Organiques
- ☐ (15) Emballages et Déchets d'emballage
- ☐ (16) Non décrit ailleurs
- ☐ (17) Construction et Démolition
- ☐ (18) Déchet d'activité de Soins
- ☐ (19) Traitement des déchets
- ☐ (20) Déchets municipaux

Code de nomenclature Européen : .....10 11 15* .....
Quantité annuelle prévisible (en Tonne ou en M3) : .....40t.....
Fréquence de livraison : .....MENSUEL.....
Conditionnement : ☐ Benne X Big-Bag ☐ Cubits ☐ Fûts ☐ Logidis ☐ Vrac ☐ Citerne ☐ Autres
Matières : ☐ Métal ☐ Plastique ☐ Carton ☐ Autres

Prélèvements représentatifs

Sur stock ☐ Sur chaîne de production ☐
Mode de prélèvement moyen ☐ Mode de prélèvement ponctuel ☐

Dénomination chimique des éléments	N° Cas	% Maximum	% Minimum
SELENITE DE ZINC	**13597-46-1**	< 0.001%	
Borax pentahydraté	12179-04-3	< 0.1%	
Nitrate de sodium	7631-99-4	< 0.1%	
Frittes	65997-18-4	< 0.001%	

Propriété du déchet

Etat Physique : ☐ Solide ☐ Pâteux X Pulvérulent ☐ Liquide ☐ Pompable
Odeur : ☐Aucune ☐Faible ☐Forte
Couleur : .....gris.....
Ph : <3 ☐ X > 11 Non déterminé X Sans objet ☐

Réactivité du déchet : Le déchet est

- ☐ Explosif (H1)
- ☐ Comburant (H2)
- ☐nflammable (H3)
- ☐ Irritant (H4)
- ☐ A risque infectieux (H9)
- ☐ Toxique pour la reproduction (H10)
- ☐ Mutagène (H11)
- ☐Dégage un gaz toxique au contact de l'air, l'eau ou un gaz (H12)

METOSTOCK ENVIRONNEMENT

FICHE D'IDENTIFICATION PREALABLE

A L'ADMISSION DE DECHETS

☐ Nocif (H5)	☐ Substance après élimination qui donne naissance à une autre substance (H13)
☐ Toxique (H6)	☐ Ecotoxique (H14)
☐ Cancérogène (H7)	☐ Radioactif
☐ Corrosif (H8)	☐ Odorant

Risques connus pour l'homme

☐ SGH 01	☐SGH 02	☐ SGH 03
☐ SGH 04	☐ SGH 05	☐ SGH 06
☐ SGH 07	☐ SGH 08	☐ SGH 09

☐ CMR ☐ Non concerné

Réactions dangereuses : Oui ☐ Non ✕

☐ A la chaleur	1	2	3	4
☐ A la compression	1	2	3	4
☐ Avec l'eau	1	2	3	4
☐ Avec l'air	1	2	3	4
☐ Avec un acide	1	2	3	4
☐ Avec un alcalin	1	2	3	4
☐ Avec un oxydant	1	2	3	4
☐ Avec un réducteur	1	2	3	4
☐ Avec un autre produit	1	2	3	4

Lequel ?

1. Emissions de vapeurs nocives ; 2. Inflammation ; 3. Explosion ; 4. Prise en masse

Produits particuliers contenus

☐ Phases liquides	☐Ammoniac libre	☐ Matériel biologique	☐ Vanadium	☐ Amiante
☐ Dioxines	☐ Germes pathogène	✕ Nickel	✕ Selenium	☐ Matériel radioactif
☐ Sulfures libres	☐ Mercure	☐ Chrome	☐ Cyanures libres	☐ Solvants
☐ Arsenic	☐ PCB/PCT	☐ Cadmium	☐ Autres	

Classe de danger pour le transport selon l'ADR
N° ONU : non soumis..... Classe : .....

Le producteur /détenteur soussigné :

- Certifie que son déchet ne contient pas une part de déchets radioactifs, de germes pathogènes, de déchets hospitaliers, d'explosifs, ni d'armes pyrotechnique ou chimique, ne de bouteilles de gaz
- Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement Livre V – Titre IV « Déchets » et s'engage à procurer toutes les informations utiles à la bonne élimination de son déchet, et à sa manipulation ;
- S'engage à livrer un déchet conforme aux spécifications de cette fiche ;
- S'assure que le transport du déchet effectué sous sa responsabilité est réalisé conformément à la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur.

A Villeneuve-la-Garenne / Bresle Le 22.04.13
Cachet et signature du producteur ou détenteur obligatoire

A.S.

Pour vous garantir un traitement rapide, il est impératif que toutes les cases soient cochées. En cas de doute, votre interlocuteur commercial est à vous disposition.

FAX 02 35 94 69 44

Date : 22.04.13 Nom et qualité du signataire : [redacted] Directeur Usine
Echantillon réceptionné : 17/09/2012 N° échantillon : 0135.009.01.241 N° rapport analyse : AA1203012

Sample Name [redacted] 05/06 POUSS FILTRE
Description

Date of Receipt 09/06/2020 11:57:10
Method LIQUIDES rapide

Z	Symbol	Element	Norm. Int.	Concentration		Abs. Error	
13	Al	Aluminum	18,7375	218,6	ppm	6,2	ppm
14	Si	Silicon	9439,0776	97460	ppm	380	ppm
15	P	Phosphorus	16,6879	87	ppm	27	ppm
16	S	Sulfur	2528,8403	5814	ppm	42	ppm
17	Cl	Chlorine	615,1387	110,7	ppm	1,4	ppm
19	K	Potassium	12,9854	218,5	ppm	6,7	ppm
20	Ca	Calcium	3241,4750	57100	ppm	170	ppm
22	Ti	Titanium	638,7424	4414	ppm	84	ppm
23	V	Vanadium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
24	Cr	Chromium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
25	Mn	Manganese	30,1859	91	ppm	11	ppm
26	Fe	Iron	640,3071	1512	ppm	16	ppm
27	Co	Cobalt	27,9395	268	ppm	17	ppm
28	Ni	Nickel	24,4857	20,3	ppm	1,6	ppm
29	Cu	Copper	142,5900	124,5	ppm	3,9	ppm
30	Zn	Zinc	400,1954	247,0	ppm	3,3	ppm
31	Ga	Gallium	0,0000	< 0,5	ppm	(0,0)	ppm
32	Ge	Germanium	0,3089	< 0,1	ppm	(0,1)	ppm
33	As	Arsenic	0,0000	< 0,5	ppm	(0,0)	ppm
34	Se	Selenium	28,2765	9,3	ppm	0,4	ppm
35	Br	Bromine	4,2682	0,9	ppm	0,2	ppm
37	Rb	Rubidium	10,3896	1,4	ppm	0,2	ppm
38	Sr	Strontium	682,1743	88,9	ppm	0,6	ppm
39	Y	Yttrium	24,0926	2,9	ppm	0,2	ppm
40	Zr	Zirconium	14,9945	29,4	ppm	2,0	ppm
41	Nb	Niobium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
42	Mo	Molybdenum	3,5425	1,5	ppm	0,3	ppm
45	Rh	Rhodium	42,0214	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
46	Pd	Palladium	1796,1998	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
47	Ag	Silver	29,8975	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
48	Cd	Cadmium	30,8442	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
50	Sn	Tin	38,3262	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
51	Sb	Antimony	47,2740	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
52	Te	Tellurium	50,9692	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
53	I	Iodine	0,0000	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
55	Cs	Cesium	0,0000	< 4,0	ppm	(0,0)	ppm
56	Ba	Barium	665,3485	5875	ppm	21	ppm
57	La	Lanthanum	0,0000	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
58	Ce	Cerium	193,8602	26980	ppm	610	ppm
72	Hf	Hafnium	47,1743	90,6	ppm	7,1	ppm
73	Ta	Tantalum	23,3625	18,3	ppm	2,0	ppm
74	W	Tungsten	4,7455	4,5	ppm	1,1	ppm
78	Pt	Platinum	0,0000	0,0	ppm	0,0	ppm
79	Au	Gold	0,0000	0,0	ppm	0,0	ppm
80	Hg	Mercury	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
81	Tl	Thallium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
82	Pb	Lead	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
83	Bi	Bismuth	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
90	Th	Thorium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
92	U	Uranium	8,6205	2,9	ppm	0,4	ppm
		Sum of concentration		20,08	%		

METOSTOCK ENVIRONNEMENT

BULLETIN D'ANALYSE METOSTOCK

FOR.ODIS.02.O1 Mise à jour le 21/11/08

INFORMATIONS DECHET

N° D'ACCEPTATION PREALABLE :		DATE RECEPTION :	30/01/2020
NOM CLIENT :	[redacted]	DATE ANALYSE :	30/01/2020
NOM DECHET :	poussières d'électrofiltres	N° ANALYSE :	be 93202
ORIGINE DECHET :		HALL : 6	ZONE : 1

DESCRIPTION DECHET

ASPECT :	poudre	DENSITE :	0,4
ODEUR :	aucune	COULEUR :	JAUNE
PHASES :	1	AUTRE :	

RESULTATS ANALYSES

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
PCS (kcal/kg)	<1000		
EAU (%)	10%		
SOUFRE (%)	<1%		
CHLORE (%)	>1%		
AUTRES HALOGENES (%)	/		
METAUX (%)	<2500		
pH	11		
CENDRES (%)	90%		
POINT ECLAIR (°C)	>55°C		
PCB (mg/kg)	/		
TEST COMPATIBILITE :			
EAU :	ras		
ACIDE :	légère réaction		
BASE :	ras		
AUTRE :			
TESTS COMPLEMENTAIRES			
TEST PEROXYDE (mg/l)	0		
TEST CYANURE (mg/l)	0		

DESTINATION FINALE

FILIERE DE SORTIE PRESUMEE : SECHE

OBSERVATIONS

RESPONSABLE ANALYSE : Cécile Delory

SIGNATURE :

Sample Name SGD 30/01 POUSS ELECTRO
Description

Date of Receipt 30/01/2020 10:50:30
Method LIQUIDES rapide

Z	Symbol	Element	Norm. Int.	Concentration		Abs. Error	
13	Al	Aluminum	7,9991	< 20	ppm	(0,0)	ppm
14	Si	Silicon	46,7916	65	ppm	13	ppm
15	P	Phosphorus	0,0000	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
16	S	Sulfur	3030,4301	9013	ppm	69	ppm
17	Cl	Chlorine	121302,9993	243500	ppm	400	ppm
19	K	Potassium	2101,7195	64290	ppm	180	ppm
20	Ca	Calcium	26,8263	402	ppm	62	ppm
22	Ti	Titanium	20,0141	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
23	V	Vanadium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
24	Cr	Chromium	5,2681	27,5	ppm	8,0	ppm
25	Mn	Manganese	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
26	Fe	Iron	34,1318	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
27	Co	Cobalt	0,9427	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
28	Ni	Nickel	31,8027	37,1	ppm	2,2	ppm
29	Cu	Copper	29,6677	33,4	ppm	2,7	ppm
30	Zn	Zinc	7928,0507	6294	ppm	19	ppm
31	Ga	Gallium	8,4290	5,2	ppm	0,7	ppm
32	Ge	Germanium	0,0000	< 0,5	ppm	(0,0)	ppm
33	As	Arsenic	6,9317	2,8	ppm	0,9	ppm
34	Se	Selenium	1,0813	< 0,5	ppm	(0,5)	ppm
35	Br	Bromine	77,0252	21,4	ppm	0,5	ppm
37	Rb	Rubidium	2639,4580	461,9	ppm	1,5	ppm
38	Sr	Strontium	21,9597	1,4	ppm	0,1	ppm
39	Y	Yttrium	0,0000	< 0,5	ppm	(0,0)	ppm
40	Zr	Zirconium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
41	Nb	Niobium	0,3555	< 1,1	ppm	(1,1)	ppm
42	Mo	Molybdenum	4,0591	3,1	ppm	0,4	ppm
45	Rh	Rhodium	31,2282	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
46	Pd	Palladium	1737,3400	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
47	Ag	Silver	23,1100	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
48	Cd	Cadmium	20,5324	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
50	Sn	Tin	22,2508	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
51	Sb	Antimony	31,0504	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
52	Te	Tellurium	45,3016	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
53	I	Iodine	39,2278	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
55	Cs	Cesium	73,8039	804	ppm	20	ppm
56	Ba	Barium	23,8507	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
57	La	Lanthanum	0,0000	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
58	Ce	Cerium	0,0000	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
72	Hf	Hafnium	3,5490	8,5	ppm	2,2	ppm
73	Ta	Tantalum	11,9503	16,2	ppm	1,9	ppm
74	W	Tungsten	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
78	Pt	Platinum	6,4326	< 6,9	ppm	(6,8)	ppm
79	Au	Gold	6,7931	< 6,5	ppm	(6,4)	ppm
80	Hg	Mercury	2,1904	2,1	ppm	0,7	ppm
81	Tl	Thallium	39,1503	31,4	ppm	1,0	ppm
82	Pb	Lead	180,8900	128,5	ppm	2,4	ppm
83	Bi	Bismuth	0,1664	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
90	Th	Thorium	12,6157	5,7	ppm	0,7	ppm
92	U	Uranium	28,6418	12,1	ppm	2,0	ppm
		Sum of concentration		32,51	%		

METOSTOCK ENVIRONNEMENT

BULLETIN D'ANALYSE METOSTOCK

FOR.ODIS.02.O1 Mise à jour le 21/11/08

INFORMATIONS DECHET

N° D'ACCEPTATION PREALABLE :		DATE RECEPTION :	23/01/2020
NOM CLIENT :	[redacted]	DATE ANALYSE :	24/01/2020
NOM DECHET :	poussière electrofiltre	N° ANALYSE :	BE 93091
ORIGINE DECHET :		HALL : 6	ZONE : 1

DESCRIPTION DECHET

ASPECT :	poudre	DENSITE :	0,4
ODEUR :	aucune	COULEUR :	blanc à beige
PHASES :	1	AUTRE :	

RESULTATS ANALYSES

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
PCS (kcal/kg)	<1000		
EAU (%)	10%		
SOUFRE (%)	<1%		
CHLORE (%)	>1%		
AUTRES HALOGENES (%)	/		
METAUX (%)	<2500		
pH	11		
CENDRES (%)	90%		
POINT ECLAIR (°C)	>55°C		
PCB (mg/kg)	/		
TEST COMPATIBILITE :			
EAU :	ras		
ACIDE :	légère réaction		
BASE :	ras		
AUTRE :			
TESTS COMPLEMENTAIRES			
TEST PEROXYDE (mg/l)	nd		
TEST CYANURE (mg/l)	nd		

DESTINATION FINALE

FILIERE DE SORTIE PRESUMEE : SECHE

OBSERVATIONS

RESPONSABLE ANALYSE : Cécile Delory

SIGNATURE :

Sample Name VERESCENCE 23/01 POUSS ELECTRO of Receipt 24/01/2020 12:06:48
Description Method LIQUIDES rapide

Z	Symbol	Element	Norm. Int.	Concentration		Abs. Error	
13	Al	Aluminum	0,0000	< 20	ppm	(0,0)	ppm
14	Si	Silicon	236,2857	1567	ppm	79	ppm
15	P	Phosphorus	138,0099	482	ppm	53	ppm
16	S	Sulfur	108445,0259	181200	ppm	300	ppm
17	Cl	Chlorine	7398,3932	10200	ppm	40	ppm
19	K	Potassium	18,5632	101,6	ppm	3,1	ppm
20	Ca	Calcium	13390,8553	316700	ppm	600	ppm
22	Ti	Titanium	39,5059	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
23	V	Vanadium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
24	Cr	Chromium	12,2658	113	ppm	14	ppm
25	Mn	Manganese	9,3134	24,0	ppm	3,9	ppm
26	Fe	Iron	507,6472	2139	ppm	24	ppm
27	Co	Cobalt	1,7983	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
28	Ni	Nickel	46,6475	83,0	ppm	3,7	ppm
29	Cu	Copper	80,9487	126,6	ppm	4,1	ppm
30	Zn	Zinc	140,5330	155,3	ppm	3,4	ppm
31	Ga	Gallium	1,5299	< 1,3	ppm	(1,3)	ppm
32	Ge	Germanium	8,9108	5,5	ppm	0,5	ppm
33	As	Arsenic	72,5210	39,1	ppm	1,6	ppm
34	Se	Selenium	567,2851	330,2	ppm	2,3	ppm
35	Br	Bromine	41,0917	15,4	ppm	0,5	ppm
37	Rb	Rubidium	63,0734	14,9	ppm	0,4	ppm
38	Sr	Strontium	228,7016	49,7	ppm	0,6	ppm
39	Y	Yttrium	6,6294	1,4	ppm	0,4	ppm
40	Zr	Zirconium	3,0719	8,4	ppm	1,9	ppm
41	Nb	Niobium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
42	Mo	Molybdenum	12,4649	30,5	ppm	1,8	ppm
45	Rh	Rhodium	23,0099	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
46	Pd	Palladium	1677,0945	< 5,1	ppm	(0,0)	ppm
47	Ag	Silver	16,7774	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
48	Cd	Cadmium	15,2119	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
50	Sn	Tin	18,9042	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
51	Sb	Antimony	23,2167	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
52	Te	Tellurium	33,8503	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
53	I	Iodine	31,3986	< 3,0	ppm	(0,0)	ppm
55	Cs	Cesium	0,0000	< 4,0	ppm	(0,0)	ppm
56	Ba	Barium	20,5287	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
57	La	Lanthanum	0,0000	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
58	Ce	Cerium	0,0000	< 2,0	ppm	(0,0)	ppm
72	Hf	Hafnium	2,2545	5,8	ppm	2,5	ppm
73	Ta	Tantalum	4,5896	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
74	W	Tungsten	0,6442	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
78	Pt	Platinum	4,3212	6,4	ppm	1,8	ppm
79	Au	Gold	5,7437	7,3	ppm	1,2	ppm
80	Hg	Mercury	2,0667	3,0	ppm	1,3	ppm
81	Tl	Thallium	12,4000	13,4	ppm	1,0	ppm
82	Pb	Lead	253,6089	243,4	ppm	4,9	ppm
83	Bi	Bismuth	104,0041	96,7	ppm	1,7	ppm
90	Th	Thorium	0,0000	< 1,0	ppm	(0,0)	ppm
92	U	Uranium	7,9446	4,5	ppm	0,7	ppm
		Sum of concentration		51,38	%		

Séché éco industries
Séché global solutions

Dossier n° : 201 . 6535 . 1
Producteur : [redacted]
Réf. client : POUSSIERE ELECTROFILTRE
Code européen : 101115*
Départ chantier: [redacted]S
Conditionnement : Big-Bag

Dans le cas de deux conditionnements possibles, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le conditionnement choisi, lors de la prise de rendez-vous.

METOSTOCK

Zone d'Activité du Vimeu Industriel
Avenue du Vimeu Vert
80210 FEUQUIERES EN VIMEU

Changé, le 21/07/2020

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N°DIS2007210098

Valable du 21/07/2020 au 20/07/2021

Annule et remplace le CAP N° DIS1906240009
Sous réserve de stabilisation avant stockage.

Analyses sur lixiviat :

Paramètres mesurés	Méthode d'analyse	Lix.24 (mg/kg) NF EN 12457-2	Seuils d'acceptation (mg/kg)	Lix.10 (mg/kg)
pH	ENV 12506	9,2	4-13	9,3
COT	ENV 13370	< 50.00	1000	< 50
Cyanures	ENV 13370			
Indice Phénol	ENV 13370	< 10.00		
Frac Soluble (%)	NFT 30-480	**76,27**	10	**75,68**
Antimoine	NF EN ISO 11885	2,92	5	1,16
Fluorures	ENV 13370	67,17	500	88,3
Arsenic	ENV 12506	5,19	25	3,59
Baryum	ENV 12506	1,42	300	2,01
Cadmium	ENV 12506	< 0.10	5	0,23
Chrome	ENV 12506	2,94	70	0,96
Chrome VI	ENV 12506	2,00		
Cuivre	ENV 12506	0,10	100	0,27
Mercure	NF EN ISO 11885	< 0.20	2	< 0.20
Molybdène	ENV 12506	**30,40**	30	20,78
Nickel	ENV 12056	1,24	40	4,57
Plomb	ENV 12506	< 0.10	50	1,54
Sélénium	Pr EN 31969	**40,48**	7	**34,22**
Zinc	ENV 12056	< 0.10	200	0,46

Caractéristiques Organoleptiques

Aspect :	Pulvérulent + Blocs
Couleur :	Beige
Odeur :	Sans

Analyses sur échantillon brut :

Paramètres mesurés	Méthode d'analyse	Résultat	Seuil d'acceptation
Siccité	NF EN 14346	98,38	30

Notre service technique reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain ROSPARS
Responsable du Service Acceptation

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à analyse. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Conformément à l'arrêté préfectoral du 30/03/2017 :

- Tout dépassement des seuils fixés à l'article 9.1.1.1 implique une stabilisation avant stockage,
- Toute livraison fait l'objet d'un prélèvement et d'une analyse de contrôle.

En cas de non-conformité à la livraison, ou d'une température > 60°C, Séché Eco-Industries serait dans l'obligation de refuser le lot concerné.

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance :	Chaux hydratée, hydroxyde de calcium
Synonymes :	Chaux éteinte, chaux aérienne, chaux de construction, chaux grasse, chaux chimique, chaux de finition, chaux de maçonnerie, hydroxyde de calcium, hydrate de calcium, chaux, eau de chaux.
Nom chimique et formule :	Hydroxyde de calcium – $Ca(OH)_2$
Nom commercial :	DECORCHAUX Poudre – CL90-S
CAS :	1305-62-0
EINECS :	215-137-3
Masse moléculaire :	74,09 g/mol
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119475151-45-0143 01-2119475151-45-0240 01-2119475151-45-0236

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance :

La substance est destinée à la liste suivante d'utilisations, non exhaustive :

Matériels de construction, industrie chimique, agriculture, utilisation comme biocide, protection de l'environnement (par exemple, traitement des gaz de combustion, traitement des eaux résiduelles, traitements des boues), traitement de l'eau potable, alimentation, industrie alimentaire et pharmaceutique, génie civil, industries du papier et de la peinture.

1.2.1.1 Utilisations identifiées

Toutes les utilisations listées dans le tableau 1 de l'annexe de cette fiche de données de sécurité sont des utilisations identifiées.

1.2.1.2 Utilisations déconseillées : aucune.

1.2.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	**CESA (CHAUX ET ENDUITS DE ST ASTIER)**
Adresse :	**La Jarthe** **24110 SAINT-ASTIER** *France*
Téléphone :	+ 33 5 53 54 11 25
Fax :	+ 33 5 53 04 67 91
Courriel :	cesa@c-e-s-a.fr

1.2.3 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen :	112
N° du Centre national de Prévention et de Traitement des Intoxications (CENTRE ANTI-POISON)	+ 33 1 45 42 59 59
S.A.M.U. :	15
POMPIERS :	18

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008

STOT, exposition unique 3, Voie d'exposition : Inhalation
Irritation cutanée 2
Lésion oculaire 1

2.1.2 Classification selon la Directive européenne n° 67/548/CEE

Xi – Irritant

2.1.3 Information complémentaire

Pour le texte complet concernant les phrases H et R. Consulter la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage conforme au Règlement (CE) 1272/2008

Mot indicateur : Danger

Pictogramme de danger :

2.2.2 Étiquetage conforme à la Directive européenne n° 67/548/CEE

Phrase d'avertissement: danger

Pictogrammes de danger :

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P261 : Éviter de respirer les poussières/aérosols
P304+P340: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale en vigueur

2.3 Autres dangers

La substance n'est pas considérée comme une substance PBT ou vPvB.
Aucun autre danger identifié.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Numéro CAS	Numéro EC	Nom de la substance	Poids (%) contenu (ou rang)	Classification selon 67/548/EEC
1305-62-0	215-137-3	Di hydroxyde de calcium	>80 %	Xi : R37,R38, R41

Numéro CAS	Numéro EC	Nom de la substan	Poids (%) contenu (ou rang)	Classification selon règlement (EC) N°1272/2008 [CLP]
1305-62-0	215-137-3	Dihydroxyde de calcium	>80 %	Lésion oculaire 1H318 Irritation cutanée 2H315 STOT SE (inhalation) H335

Impuretés
Aucune impureté justifiant une classification et un étiquetage.

4- PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux
Aucun effet retardé connu. Consulter un médecin en cas d'exposition supérieure à la normale.

En cas d'inhalation
Transporter la source de poussière ou la personne affectée à l'extérieure.
Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau
Brosser soigneusement et délicatement les parties du corps contaminées afin d'éliminer toute trace du produit.

Laver immédiatement la zone affectée à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Si nécessaire, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau, puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

L'hydroxyde de calcium ne présente pas de toxicité aiguë par voie orale, par absorption cutanée ou par inhalation.
La substance est classée parmi les irritants de la peau et des voies respiratoires et peut provoquer de graves lésions oculaires. Le risque d'effets secondaires systémiques n'est pas préoccupant, les effets locaux (effet pH) constituant le principal risque pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements spéciaux particuliers nécessaires

Suivre les conseils donnés en section 4.1.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas combustible.
Utiliser un extincteur à poudre sèche, à mousse ou à CO_2 pour éteindre le feu environnant.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et à l'environnement.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils destinés aux pompiers

Éviter de générer de la poussière. Utiliser un appareil respiratoire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et à l'environnement.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
Maintenir les niveaux de poussière aussi faibles que possible.
Évacuer les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements - porter un équipement de protection individuelle approprié (cf. section 8).

Éviter d'inhaler les poussières - veiller à ce que le local soit suffisamment ventilé ou porter un équipement de protection respiratoire adapté, ainsi que des équipements de protection individuels appropriés (cf. section 8).

6.1.2 Pour les secouristes

Maintenir les niveaux de poussière aussi faibles que possible.

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Évacuer les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements - porter un équipement de protection individuelle approprié (cf. section 8).

Éviter d'inhaler les poussières - veiller à ce que le local soit suffisamment ventilé ou porter un équipement de protection respiratoire adapté, ainsi que des équipements de protection individuels appropriés (cf. section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir l'épandage. Maintenir la substance aussi sèche que possible. Dans la mesure du possible, couvrir afin d'éviter tout risque inutile dû à la poussière. Éviter tout rejet non contrôlé dans les cours d'eau et les égouts (augmentation du pH). Tout rejet important dans les cours d'eau doit être signalé à l'Agence de protection de l'environnement ou à tout autre organisme officiel compétent.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Dans tous les cas, éviter la formation de poussière.

Maintenir la substance aussi sèche que possible.

Ramasser le produit à l'aide d'un procédé mécanique et sec.

Utiliser un aspirateur ou mettre le produit dans des sacs à l'aide d'une pelle.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour toute information sur les contrôles de l'exposition, la protection individuelle ou les considérations relatives à l'élimination du produit, consulter les sections 8 et 13 de l'annexe de la présente fiche de données de sécurité.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection (cf. section 8 de la présente fiche de sécurité). Ne pas porter de lentilles de contact lors de la manipulation de ce produit. Il est également recommandé de se munir d'un flacon de solution de rinçage oculaire. Maintenir les niveaux de poussière aussi faibles que possible. Limiter la production de poussière. Enfermer les sources de poussière et utiliser une ventilation aspirante (collecteur de poussière aux points de manipulation). Les systèmes de manipulation doivent de préférence être fermés. Lors de la manipulation de sacs, les précautions habituelles doivent être prises concernant les risques soulignés dans la Directive européenne n° 90/269/CEE.

7.1.2 Conseils en matière d'hygiène générale sur le lieu de travail

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Des mesures d'hygiène générales sont requises sur le lieu de travail afin de garantir une manipulation sans danger de la substance. Ces mesures sont les suivantes : veiller à son hygiène personnelle, maintenir le lieu de travail propre et rangé (nettoyage régulier avec des appareils de nettoyage adaptés), ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se doucher et changer de vêtements à la fin de chaque journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés en dehors du lieu de travail.

7.2 Conditions concernant le stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

La substance doit être conservée dans un local sec. Il faut éviter tout contact avec l'air ou l'humidité. Le stockage en vrac doit être effectué dans des silos spécialement conçus à cet effet. Tenir éloigné des acides, des quantités importantes de papier, de la paille et des composés nitrés. Conserver hors de portée des enfants. Ne pas utiliser d'aluminium pour le transport ou le stockage s'il existe un risque de contact avec de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consultez les utilisations prévues dans le tableau 1 de l'Annexe de la présente FDS.

Pour toute information complémentaire, se référer au scénario d'exposition correspondant, disponible auprès de votre fournisseur/indiqué dans l'Annexe, et consulter la section 2.1 : Contrôle de l'exposition des travailleurs.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom chimique	Forme	Valeur limite	Base juridique
Di-hydroxyde de calcium	Valeur moyenne d'exposition (VME)	5 mg/m3	INRS- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France- aide-mémoire technique ED 984 – Juillet 2012 (FR)

Dose dérivée sans effet

Di -hydroxyde	TRAVAILLEURS			
Voie d'exposition	**Aigus - ffets locaux**	**aigus - Effets systémiques**	**Long terme - Effets locaux**	**Long terme - Effets systémiques**
Oral (e)	Pas d'exposition attendue			
Inhalation	4 mg/m3 (poussière respirable)	Pas de danger identifié	1 mg/m3 (poussière respirable)	Pas de danger identifié
Dermique	Pas d'exposition attendue			Pas de danger identifié

	CONSOMMATEURS			
Voies d'exposition	Aigus – Effets locaux	Aigus – effets systémiques	Long terme – effets locaux	Long terme – effet systémique
Oral (e)	Pas d'exposition attendue			
Inhalation	4 mg/m3 (poussière respirable)	Pas de danger identifié	1 mg/m3 (poussière respirable)	Pas de danger identifié
Dermique	Pas d'exposition attendue			Pas de danger identifié

Concentration prédite sans effet :

Nom chimique	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement							
	Eau douce	Sédiment eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Chaîne trophique	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Sol	Air
Di-hydroxyde de calcium	0.49 mg/l	Donnée non disponible	0.32 mg/l	Donnée non disponible	Ne montre pas de bioaccumulation	3.004 mg/l	1.080 mg/kg de sol poids sec (p.s.)	Pas de danger identifié

8.2 Contrôle de l'exposition

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer de la poussière. En outre, le port d'un équipement de protection adapté est recommandé. Un équipement de protection oculaire (ex. : lunettes de sécurité) doit être porté, à moins que l'on puisse exclure tout contact potentiel avec les yeux de par la nature et le type même de l'application (procédés en circuit fermé). En outre, une protection du visage, des vêtements de protection et des chaussures de sécurité doivent être portés si nécessaire.

Consulter le scénario d'exposition approprié indiqué dans l'Annexe/disponible auprès de votre fournisseur.

8.2.1 Contrôle techniques appropriées

Si les opérations menées par l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser des procédés fermés, une ventilation aspirante ou tout autre mesure technique de contrôle permettant de maintenir les concentrations de poussières en suspension en-dessous des limites d'exposition recommandées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Ne pas porter de lentilles de contact. Pour les poudres, utiliser des lunettes étanches avec protections latérales marquées de catégorie 4 – les lunettes marquées de catégorie 5 sont également acceptées.. Il est aussi recommandé d'avoir un rince œil de poche.

8.2.2.2 Protection de la peau

Le dihydroxyde de calcium étant classé parmi les substances irritantes pour la peau, l'exposition par absorption cutanée doit être limitée au maximum en utilisant tous les moyens techniques appropriés. Le port de gants de protection (en nitrile), de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau (pantalon long, combinaison à manches longues, vêtements resserrés aux ouvertures) et de chaussures résistantes aux substances caustiques et empêchant la pénétration de la poussière est obligatoire.

8.2.2.3 Protection respiratoire

L'utilisation d'une ventilation locale pour maintenir les niveaux en-dessous des seuils préconisés est recommandée. Un filtre à particules adapté est recommandé, en fonction des niveaux d'exposition attendus - consulter le scénario d'exposition approprié indiqué dans l'Annexe/disponible auprès de votre fournisseur.

8.2.2.4 Risques thermiques

La substance ne constituant aucun danger thermique, aucune mesure particulière n'est donc requise.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à l'environnement

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

Éviter de rejeter la substance dans l'environnement.

Contenir l'épandage. Tout rejet important des les cours d'eau doit être signalé à l'organisme chargé de la protection de l'environnement ou à tout autre organisme officiel compétent.

Pour des explications détaillées concernant les mesures de gestion des risques permettant de contrôler efficacement l'exposition de l'environnement à la substance, consulter le scénario d'exposition approprié, disponible auprès de votre fournisseur.

Pour toute information détaillée complémentaire, consulter l'Annexe de la présente FDS.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Poudre fine blanche ou beige
Odeur :	inodore
Seuil de détection de l'odeur :	non applicable
pH :	12,4 (solution saturée à 20 °C)
Point de fusion :	> 450 °C (résultat d'analyse, méthode UE A.1)
Point d'ébullition :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C) Point
d'éclair :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C) Taux
d'évaporation :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C)
Inflammabilité :	ininflammable (résultat d'analyse, méthode UE A.10)
Limites d'explosivité :	non explosif (exempt de toute structure chimique habituellement
associé à des propriétés explosives)	
Pression de vapeur :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C)
Densité de vapeur :	non applicable
Densité relative :	2,24 (résultat d'analyse, méthode UE A.3) Solubilité
dans l'eau :	1 844,9 mg/l (résultat d'analyse, méthode UE A.6)
Coefficient de partage :	non applicable (substance inorganique)
Température d'auto-inflammation :	aucune température d'auto-inflammation correspondante en-dessous de 400 °C (résultat d'analyse, méthode UE A.16)

Température de décomposition :	Lorsqu'il est chauffé à plus de 580 °C, l'hydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H_2O)
Viscosité :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C)
Propriétés oxydantes :	aucune propriété oxydante (Compte tenu de sa structure chimique, la substance ne contient pas de surplus d'oxygène ou de groupes structurels connus pour avoir tendance à réagir de manière exothermique avec un matériau combustible)

9.2 Autres informations

Non disponible

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Dans un milieu aqueux, le $Ca(OH)_2$ se sépare pour former des cations de calcium et des anions d'hydroxyle (s'il est en-dessous de la limite de solubilité dans l'eau).

10.2 Stabilité chimique

L'hydroxyde de calcium est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'hydroxyde de calcium réagit de manière exothermique avec les acides. Lorsqu'il est chauffé à plus de 580°C, l'hydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H_2O) : $Ca(OH)_2 \rightarrow CaO + H_2O$. L'oxyde de calcium réagit avec l'eau et génère de la chaleur. Cette réaction constitue un risque en présence d'un matériau inflammable.

10.4 Conditions à éviter

Limiter au maximum l'exposition à l'air et à l'humidité afin d'éviter toute dégradation du produit.

10.5 Matières incompatibles

L'hydroxyde de calcium réagit de manière exothermique avec les acides pour former des sels. L'hydroxyde de calcium réagit avec l'aluminium et le laiton en présence d'humidité, ce qui entraîne la formation d'hydrogène.

$Ca(OH)_2 + 2\ Al + 6\ H_2O \rightarrow Ca[Al(OH)_4]_2 + 3\ H_2$

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

Informations complémentaires : L'hydroxyde de calcium réagit avec le dioxyde de carbone pour former du carbonate de calcium, une substance naturellement présente dans la nature.

11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

a. Toxicité aigüe

L'hydroxyde de calcium ne représente pas de toxicité aigüe.
Voie orale : DL> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402, rats)
Absorption cutanée : DL> 502500mg/kg de poids corporel (OECD 402, lapins)

Inhalation : aucune donnée disponible
La classification concernant la toxicité aigüe n'est pas disponible.

b. Corrosion ou irritation cutanée

L'hydroxyde de calcium est irritant pour la peau (OECD 404, in vivo, lapins)
Compte tenu des résultats expérimentaux actuellement disponibles, l'hydroxyde de calcium doit être classé parmi les substances irritantes pour la peau [R 38, irritant pour la peau ; irritation cutanée de niveau 2 (H315 – Provoque une irritation de la peau)]

c. Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

L'hydroxyde de calcium peut provoquer des lésions oculaires graves (études sur les irritations oculaires (in vivo, lapins))
Compte tenu des résultats expérimentaux, l'hydroxyde de calcium doit être classé parmi les substances sévèrement irritantes pour les yeux [R41, Risque de lésions oculaires graves ; Lésions oculaires de niveau 1 (H318 – provoque de lésions oculaires)]

d. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible.
L'hydroxyde de calcium n'est pas considéré comme un allergène cutané, si l'on se base sur la nature de son effet (modification du pH) et sur le fait que le calcium est une substance indispensable dans l'alimentation humaine.
La classification concernant la sensibilisation n'est pas certifiée.

e. Cancérogénicité

Le calcium (administré sous forme de lactate Ca) n'est pas cancérogène (résultats expérimentaux sur des rats).
L'effet PF du produit n'entraîne pas de risque cancérogène.
Les données épidémiologiques humaines confirment l'absence du potentiel cancérigène du produit.
La classification concernant les effets cancérogènes n'est pas justifiée.

f. Toxicité pour la reproduction

Le calcium (administré sous forme de carbonate de Ca) n'est pas toxique pour la reproduction (résultats expérimentaux sur des souris).
L'effet du pH n'entraîne aucun risque pour la reproduction.
Les données épidémiologiques humaines confirment l'absence de toxicité sur la reproduction du produit.
Les études sur les animaux et les études cliniques sur l'homme de divers sels de calcium n'ont détecté aucun effet néfaste sur la reproduction ou sur la croissance. Consultez aussi le Comité scientifique de l'alimentation humaine (Section 16.6). Par conséquent, le produit n'est pas toxique pour la reproduction et/ou la croissance.
La classification de la toxicité génésique conformément à la réglementation (CE) n°1272/2008 n'est pas nécessaire.

g. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les données humaines permettent de conclure que l'hydroxyde de calcium est irritant pour les voies respiratoires.
Compte tenu des données concernant l'homme, résumées et évaluées dans les recommandations du SCOEL(Anonyme, 2008), le produit est classé comme irritant pour le système respiratoire [R37, Irritant pour les voies respiratoires ; STOT SE 3 (H335 – Peut provoquer des irritations respiratoires)].

h. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La toxicité du calcium par voie orale est mesurée en se basant sur l'apport maximal tolérable (UL) chez l'adulte déterminé par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (SCF), à savoir
UL = 2 500 mg/j, soit 36 mg/kg de poids corporel/j (pour une personne de 70 kg) pour le calcium.
La toxicité du $Ca(OH)_2$ par absorption cutanée n'est pas jugée pertinente compte tenu de l'absorption cutanée insignifiante attendue et du fait que le principal effet sur la santé (modification du pH) est une irritation locale.

i. Danger par aspiration

Le produit n'est pas connu pour présenter de danger par aspiration

12 -INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

12.1.1 Toxicité aiguë/prolongée pour les poissons

CL_{50} (96 h), poisson d'eau douce : 50,6 mg/l

CL_{50} (96 h), poisson marin : 457 mg/l

12.1.2 Toxicité aiguë/prolongée pour les invertébrés aquatiques

CE_{50} (48 h), invertébrés d'eau douce : 49,1 mg/l

CL_{50} (96 h), invertébrés marins : 158 mg/l

12.1.3 Toxicité aiguë/prolongée pour les plantes aquatiques

CE_{50} (72 h), algues d'eau douce : 184,57 mg/l

NOEC (72 h), algues d'eau douce : 48 mg/l

12.1.4 Toxicité pour les micro-organismes (bactéries, par ex.)

Compte tenu de l'élévation de la température et du pH qu'il induit lorsqu'il est présent à de fortes concentrations, l'hydroxyde de calcium est utilisé pour la désinfection des boues d'égout.

12.1.5 Toxicité chronique pour les organismes aquatiques

NOEC (14j) pour les invertébrés marins : 32 mg/l

12.1.6 Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

CE_{10}/CL_{10} ou NOEC pour les macro-organismes vivant dans le sol : 2 000 mg/kg de sol

CE_{10}/CL_{10} ou NOEC pour les micro-organismes vivant dans le sol : 12 000 mg/kg de sol

12.1.7 Toxicité pour les plantes terrestres

NOEC (21 j) pour les plantes terrestres : 1 080 mg/kg

12.1.8 Effet général

Effet aigu sur le pH. Bien que ce produit soit utile pour corriger l'acidité de l'eau, un excès de plus de 1 g/l peut être nocif pour les organismes vivants aquatiques. Un pH > 12 diminue rapidement sous l'effet de la dilution et de la carbonation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sans objet pour les substances inorganiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet pour les substances inorganiques

12.4 Mobilité dans le sol

L'hydroxyde de calcium, qui est peu soluble, présente une faible mobilité dans la plupart des sols

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sans objet pour les substances inorganiques

12.6 Autres effets indésirables

Aucun autre effet indésirable n'a été identifié

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'hydroxyde de calcium doit être éliminé conformément à la législation locale et nationale en vigueur. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par ce produit est susceptible de modifier les options de gestion des déchets. Le récipient et le contenu non utilisé doivent être éliminés conformément aux exigences locales et de l'état membre.

Les emballages usagés ont été spécifiquement conçus pour ce produit : ils ne doivent donc pas être réutilisés à d'autres fins. Après utilisation, vider intégralement l'emballage.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'hydroxyde de calcium ne figure pas sur la liste des substances dangereuses à transporter (ADR (route), RID (rail), IMDG/GGVSea (mer)).

14.1 Numéro ONU

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Éviter la libération de poussière lors du transport en utilisant des récipients étanches.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Non réglementé

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations :	non obligatoires
Restrictions d'emploi :	Néant
Autres réglementations UE :	L'hydroxyde de calcium n'est ni une substance SEVESO, ni une substance nocive pour la couche d'ozone, ni un polluant organique persistant.
Réglementations nationales :	Substance dangereuse pour l'eau de classe 1 (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Cette substance a fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

16- AUTRES INFORMATIONS

Les données sont basées sur nos connaissances les plus récentes, mais ne constituent pas une garantie concernant l'une quelconque des caractéristiques du produit et ne sauraient en aucun cas établir une relation contractuelle légalement contraignante.

16.1 Phrases de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H335 : Peut irriter les voies respiratoires

16.2 Phrases de précaution :

P102 : Conserver hors de portée des enfants
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes

P310 :	Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P302+P352 :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P261 :	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P304+P340 :	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement
P501 :	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale/internationale en vigueur.

16.3 Phrases de risque

R37 :	Irritant pour les voies respiratoires
R38 :	Irritant pour la peau
R41 :	Risque de lésions oculaires graves

16.4 Phrases de sécurité

S2 :	Conserver hors de portée des enfants
S25 :	Éviter le contact avec les yeux
S26 :	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à grande eau et consulter un ophtalmologiste
S37 :	Porter des gants appropriés
S39 :	Porter un appareil de protection des yeux/du visage

16.5 Abréviations

CE_{50} : concentration efficace 50 %
CL_{50} : concentration létale 50 %
DL_{50} : dose létale 50 %
NOEC : concentration sans effet observé
OEL : limite d'exposition sur le lieu de travail
PBT : substance persistante, bio-accumulative et toxique
PNEC : concentration sans effet prévisible sur l'environnement
LECT : limite d'exposition à court terme
MPT : moyenne pondérée dans le temps
vPvB : substance très persistante et très bio-accumulative

16.6 Principaux documents de référence

Anonyme, 2006 : Tolerable upper intake levels for vitamins and minerals Scientific Committee on Food, Autorité européenne de sécurité des aliments, ISBN : 92-9199-014-0 [document du SCF]

Anonyme, 2008 : Recommendation from the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (SCOEL) for calcium oxide (CaO) and calcium dihydroxide ($Ca(OH)_2$), Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, SCOEL/SUM/137, février 2008.

16.7 Révision

Pas de révision actuellement (version 1.0/FR de la fiche)

Avis de limitation de responsabilité

La présente fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), et de ses modifications successives. Son contenu est fourni à titre d'information concernant les précautions à prendre pour manipuler la substance en toute sécurité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit. Les informations et instructions fournies dans la présente FDS sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication indiquée. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de performances techniques, d'adéquation à une application particulière, et ne sauraient en aucun cas constituer une relation contractuelle légalement contraignante. La présente version de cette FDS annule et remplace toutes les versions antérieures.

ANNEXE

Scenarios d'exposition, à disposition sur demande